Nous allons à Mons. Du régime à l'adjet

Audrey Roig

▶ **To cite this version:**

Audrey Roig. Nous allons à Mons. Du régime à l'adjet. SHS Web of Conferences, 2018, 46, 10.1051/shsconf/20184604002 . halshs-01839832

HAL Id: halshs-01839832
https://shs.hal.science/halshs-01839832

Submitted on 16 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nous allons à Mons. Du régime à l'adjet

Audrey Roig

Université Paris Descartes, EDA

audrey.roig@parisdescartes.fr

Résumé. Si elle paraissait évidente hier, l'identification de la fonction du complément *à Mons* dans *Nous allons à Mons* pose aujourd'hui beaucoup de problèmes aux enseignants et aux concepteurs de manuels. Depuis la séparation des compléments du verbe et des compléments de phrase prônée par le Ministère dans les années 1970 en France, il est en effet devenu difficile d'indexer les compléments comme *à Mons*, non suppressibles comme les COD/COI mais renseignant sur les circonstances comme les compléments circonstanciels (CC), sinon en en faisant une catégorie à part (*e.g.* le *complément essentiel de lieu*). La distinction COD/COI et CC ne va pas sans rappeler l'opposition des *actants* et des *circonstants* chez Tesnière (1959) qui, cependant, reconnaissait très vite déjà les limites de ce binôme en français. C'est en réponse à cette difficulté que le terme d'*adjet* a vu le jour, lequel n'apporte pas, cependant, toutes les réponses espérées.

Abstract. "*Nous allons à Mons". From the object to the adject.* If it appeared obvious yesterday, the identification of the function of *à Mons* in *Nous allons à Mons* poses today many problems to the teachers and the authors of textbooks. Since the separation of the complements of the verb and the complements of the phrase approved by the Ministry in the 1970s in France, the classification of a complement like "à Mons" is difficult: this complement is non-suppressible (like (in)direct object complements) and it expresses the place (like adverbial complements). The distinction between IOC and AC is reminiscent of the opposition of actants and circumstants (Tesnière 1959). However, Tesnière, soon recognized the limits of this binomial in French. It is in response to this difficulty that the term "adjet" came into existence, which does not, however, bring all the expected answers.

Introduction

Depuis le XIX^{e} siècle, la grammaire scolaire peine à situer les compléments circonstanciels dans le système fonctionnel de la phrase : est-ce un complément du verbe ou un complément de phrase ? Doit-il, comme son homologue *complément d'objet*, être étiqueté *direct* ou *indirect* selon qu'il soit ouvert ou non pas une préposition ? Mais comment traiter, dans ce cas, les *subordonnées circonstancielles* ? Sont-elles indirectes au motif de la présence d'une conjonction de subordination ? Autre problème, plus important sans doute : l'indexation de complément du type *à Mons* dans *Nous allons à Mons*. Au terme d'un cheminement non sans vague, la grammaire scolaire contemporaine a finalement souscrit à l'option du *complément essentiel* (*de lieu*) – par opposition au

© The Authors, published by EDP Sciences. This is an open access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 (http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

complément circonstanciel (*de lieu*) proprement dit –, ce que les héritiers de la syntaxe tesnièrienne ont appelé *adjet*. Or, d'un point de vue linguistique, cette notion ne va pas sans appeler de nouveaux problèmes de frontières comme entend le montrer cette contribution, après avoir retracé le parcours/la construction des *compléments essentiels* (*de lieu*).

1. Point de vue grammatical (tradition scolaire)

Sans revenir sur l'histoire de la construction de la notion même de *complément* (déjà retracée notamment par Chevalier 1968, Bouard 2008 ou Lavieu 2008) ni sur la nomenclature (diachroniquement) hésitante entre *complément (in)direct* vs *complément d'objet (in)direct* (Bouard 2016), il nous semble intéressant, ici, de retracer l'histoire du *complément essentiel du verbe* en regard de celle de *complément circonstanciel* (Chervel 1979[1]) à laquelle elle est intimement liée, afin d'examiner les différentes places occupées par les compléments du type *à Mons* (dans *Nous allons à Mons*) au cours de ces trois derniers siècles.

1.1. Avant 1844, du régime au complément

La première inscription du terme *circonstanciel* dans un cadre « grammatical » semble revenir à l'abbé Girard (1747). À la section *Discours (syntaxe)* de ses *Vrais principes de la langue françoise*, ce dernier fait état du régime, c'est-à-dire de la dépendance, de groupes à d'autres termes/parties de la « *frase* » avant de lister sept fonctions différentes qu'occupent les éléments qui « construi[sent] » (discursivement/rhétoriquement) ladite *frase* en français :

> « Puisque le Régime[2] tend à former un sens en réunissant les mots par un concours réciproque de chacun d'eux, & que ce concours n'est que le raport mutuel de leurs fonctions particulieres ; il faut bien connoitre le nombre & la qualité de ces différentes fonctions. […] il faut d'abord un sujet & une attribution à ce sujet ; sans cela on ne dit rien. Je vois ensuite que l'attribution peut avoir, outre son sujet, *un objet*[3], un terme, *une circonstance modificative*, une liaison avec une autre, & de plus un accompagnement étranger ajouté comme un hors d'œuvre […]. Voilà donc sept parties constructives ou sept différentes fonctions que les mots doivent remplir dans l'harmonie de la frase. » (1747 : 88-89)[4]

Les fonctions listées sont les suivantes : *subjective* (sujet), *attributive* (d'attribution, attribut), *objective* (objet, régi par l'attributif), *terminative* (but auquel aboutit l'action), *circonstancielle* (circonstances[5] (temps, lieu, etc.) qui « *assaisonnent* » l'attribution), *conjonctive* (jonction) et *adjonctive* (accompagnement par addition) (1747 : 90-92).

Dans ce texte, la circonstance est principalement rendue au moyen d'adverbes comme *ordinairement, toujours* (*ibid*. : 95), mais il importe surtout de remarquer qu'elle s'oppose à l'objet comme l'ablatif latin s'oppose à l'accusatif[6], deux fonctions qui, selon Girard, ont pour point commun de ne pas être obligatoires. Ce discours, pionnier et finalement annonciateur des évènements à suivre, n'aura cependant qu'un écho tardif sous la plume des autres grammairiens – alors pour la plupart instituteurs, directeurs d'établissement scolaire ou inspecteurs au XIX^{e} siècle (Chervel 1977, Piron 2010).

Entre 1810 et 1840, en effet, deux façons d'analyser le groupe *à Mons* (dans *Nous allons à Mons*) coexistent, et toutes les deux ont en commun de ne pas évoquer le *circonstanciel*. L'on rencontre d'abord une série d'ouvrages qui, bien qu'ils ne parlent pas de « *complément* », évoquent toutefois l'*objet* ou le *régime* à travers les *verbes actifs* (ou *transitifs*) (Gueroult 1812, Lhomond 1836), éventuellement par opposition aux *verbes passifs* (Mazure 1811).

> « D. *Tous les verbes actifs ont-ils un passif ?*

R. Oui, parce que toute action suppose quelqu'un ou quelque chose qui en est l'objet. Exemple : *j'aime Dieu, Dieu est aimé de moi*. » (Mazure 1811 : 40)

Mais le régime n'est pas restreint au domaine verbal dans cette façon d'envisager la phrase de sorte que le groupe *à Mons*, s'il n'a pas de fonction *grammaticale* – ce serait un anachronisme –, n'est pas regardé comme un régime du verbe (cf. exercice 6 *in* Lhomond 1836 : 67) mais comme un *régime de la préposition* (*ibid*. : 78-82) avec laquelle forme un groupe comparable aux adverbes :

« REMARQUES SUR LES ADVERBES
[…] 3. – Ne confondez pas *à la campagne* et *en campagne*. Ce dernier ne se dit que du mouvement des troupes : L'armée est EN CAMPAGNE ; mais il faut dire : J'ai passé l'été A LA CAMPAGNE. » (Lhomond 1836 : 100, §3)

D'autres grammaires développent davantage la notion de *régime* (qui fait alors l'objet de pleines sections), et, parce qu'elles spécifient le *régime* d'« *indirect* »[7] ou « *direct* » suivant que ce dernier est introduit ou non par une préposition (Cheucle 1821, Noël & Chapsal [1823] 1837), ont tendance à faire du régime une notion plus étroitement liée domaine verbal. Ainsi le groupe *à Mons* se laisse-t-il décrire dans ces ouvrages comme un *régime de la préposition* d'abord (*à* + *Mons*), comme un *régime indirect du participe*/*attribut* ensuite (*à Mons*) :

« 200. — Les prépositions n'ont par elles-mêmes qu'un sens incomplet ; le mot qui en complète la signification est le régime de la préposition ; ainsi dans *aller à Rome*, *parler de ses amis*, *travailler pour eux*, les mots *Rome, ses amis, eux*, sont les **régimes des prépositions** *à, de, pour*. La préposition avec son régime, forme ce qu'on appelle un **régime indirect**. (Noël & Chapsal 1837 : 69)

Pourtant, si la 6e édition du *Dictionnaire* de l'Académie française (1835) présente déjà les étiquettes *compléments direct* (*CD*) et *indirect* (*CI*) comme équivalentes aux *régimes direct* et *indirect*, c'est sans doute en réponse à une tendance qui se développe en parallèle, qui substitue progressivement le *complément* au *régime* (*i.e.* Bonnaire 1835 ; Lorain & Lamotte 1838, 1846).

Malgré cela, le complément circonstanciel se dirige vers des jours heureux. Évoqué notamment par Beauzée (1767) ou par Vanier (1835) plus tard (Chervel 1979, 2008), le circonstanciel est aussi repris dans les *Leçons d'analyse logique* de Noël & Chapsal (1827), mais à des fins plus logiques que grammaticales. En réalité, il faut attendre 1844 pour voir le *complément circonstanciel* (*CC*) grammaticalement traité dans un manuel scolaire – à savoir la *Grammaire française théorique et pratique rédigée sur un plan entièrement neuf* de Poitevin –, par opposition aux *compléments direct* et *indirect* du *verbe*.

« Le complément circonstanciel est le terme qui complète le sens du verbe en le modifiant par une idée accessoire de manière, de temps, de lieu, de cause, de but, etc. : […]
Il répond à toute question autre que celles dont on se sert pour le complément direct et le complément indirect ; les principales sont : *quand ? où ? d'où ? par où ? comment ? pour quelle cause ? pour quel motif ?* etc. » (Poitevin 1845 [1844], 4e éd. : 40)

1.2. De 1844 à 1910, le complément dans les premières grammaires scolaires

Au lendemain de la première moitié du XIXe siècle, plusieurs auteurs de manuels scolaires continuent de marcher dans les pas de Lhomond et de la *Nouvelle grammaire* de Noël & Chapsal plutôt que dans ceux de Poitevin (1844) : les textes de Colart (1846), d'Alix & Davau (1849), de Littré (1873-1874) ou de Brachet (1874) par exemple font tous abstraction des CC bien que leurs auteurs aient fini par accepter les *compléments d'objet,*

direct et *indirect* (désormais *CO*, *COD* et *COI*). Mais l'impulsion est donnée et, petit à petit, en dépit l'inertie apparente, fruit de la volonté de quelques-uns de conserver les fondements de l'analyse logique entre les années 1845/50 et 1870/75 (Chervel 1979 : 7), le CC commence à se tailler une place certaine dans les travaux de grammaire à partir des années 1870. Leclair (1871), (de) Grizy (1872), Leclair & Rouzé (1875), Ayer (1885), Chassang (1877), Larive & Fleury (1888), Brachet & Dussouchet (1901), Brunot & Bony (1905), etc. proposent tous des supports pédagogiques qui intègrent le CC dans la liste des compléments verbaux, constat qui conforte les observations faites par Chervel (1979) à partir de l'étude d'autres manuels pour la même époque. L'affaire n'est pas pliée pour autant : bien qu'ils adoptent désormais les outils de l'analyse grammaticale, certains auteurs continuent de privilégier l'analyse logique, avec les problèmes qu'une telle méthode engendre. Grizy (1872) par exemple, comme Chassang (1877) ou Brachet & Dussouchet (1901) plus tard, font du CC et des CO, des compléments de l'*attribut*, c'est-à-dire du troisième terme constitutif de la *proposition… logique*.

Au final, trois analyses du groupe *à Mons* (dans la phrase *Nous allons à Mons*) sont données à la fin du XIX^{e} siècle : *complément d'objet indirect* pour Littré (1873-1874) ou Brachet (1874), *à Mons* est un *complément circonstanciel* pour beaucoup d'autres, lié à l'*attribut* pour certains (Grizy, Chassang, etc.), lié au *verbe* pour la plupart des auteurs de manuels de grammaire publiés pour la première fois entre 1870 et 1900 (Leclair & Rouzé, Ayer, Larive & Fleury, etc.). Et c'est finalement cette dernière analyse qui va s'imposer à l'aube du XX^{e} siècle.

1.3. De 1910 à 1975, l'essor du complément de circonstance

La substitution de l'analyse grammaticale à l'analyse logique n'a pas immédiatement propulsé le CC au rang des notions grammaticales indispensables à l'élève. Comme le code de terminologie grammaticale de 1910, les programmes scolaires français publiés entre 1900 et 1975 confirment tous l'installation des compléments directs et indirects dans le domaine verbal (1923, 1938, 1941, 1942, 1945, 1949, 1961). Et comme le code de 1910, les instructions officielles du début XX^{e} siècle passent sous silence l'existence du CC, considéré alors sans doute comme un (COD/)COI. Une discussion sur le statut du CC est néanmoins engagée à la fin des années 1930 :

> « On a donc institué des exercices consistant à écrire un verbe avec son sujet (le vent souffle), puis à imaginer, par exemple, un ***complément de circonstance*** (le vent souffle sur la forêt), ou un ***complément d'objet*** (il emporte les feuilles mortes), ou bien encore un complément d'objet et un complément de circonstance à la fois, etc... » (*Instructions complémentaires* aux programmes du 28 mars 1938)
>
> « On continuera à distinguer, par des caractères extérieurs, les divers compléments du verbe dans la proposition. La distinction formelle entre les **compléments d'objet directs** (sans préposition) et **les compléments d'objet indirects** (précédés d'une préposition) est familière aux élèves, *elle est nécessaire, mais elle présente peu d'intérêt* : […]. Mais il faut distinguer nettement les **compléments d'objet** (en particulier les compléments directs d'objet) des **compléments de circonstance**. La notion de complément de circonstance est facilement comprise par des enfants. Dès le cours supérieur première année, on pourra ajouter à la notion générale de compléments de circonstance, certaines distinctions **de lieu, de temps, de manière, de but, de cause, etc**... qui sont parfaitement accessibles : […] » (*Ibid.*)

Dans cet extrait, l'accent est prioritairement mis sur la différenciation des CO et du CC, la paire COD/COI paraissant moins importante que l'opposition CO/CC. Cette proposition officialise en réalité une distinction déjà opérée alors par la plupart des auteurs de manuels scolaires à l'époque (*e.g.* Hamel & Schnéegans 1912, Calvet & Chompret 1920, Radouant 1922) et qu'avait même actée, entretemps, l'Académie française (1932, 1932-1935).

Entérinée dans le code de terminologie français de 1949, l'inscription du CC dans le domaine verbal ne sera plus discutée jusque dans les années 1970. De statut égal aux COD et COI, les CC sont rattachés au verbe et se différencient alors de ces autres compléments par leur sens :

> « Les compléments du verbe seront distingués entre eux en tenant compte de leurs sens (***objet***, *attribution, agent*, ***circonstances***). Les termes de direct ou d'indirect, qui ne désignent que des constructions, ne seront utilisés que dans les cas où leur emploi présente un intérêt pratique (ex. : accord du participe passé avec *avoir*). » (*Nomenclature grammaticale*, 6 octobre 1949)

Le message est ainsi relayé[8] : Cressot, Royer & André (1952), Berthou, Gremaux & Vœgelé (1953), Grammont & Hamon (1956), Grèzes & Dugers (1958), Beaugrand, Courault (1963), Galichet & Galichet (1963, 1974), Galizot, Dumas & Capet (1972) consacrent tous une section de leur manuel à la présentation de l'opposition CO/CC : à l'unanimité, il convient désormais d'étiqueter le groupe *à Mons* (dans *Nous allons à Mons*) « *complément* (*verbal*) *de circonstance* ». Souché (1959), quant à lui, entend aller plus loin : il récupère l'opposition des adjectifs *indirect* et *direct* – jusqu'ici réservée aux CO – pour l'appliquer aux CC. Pour Souché, le groupe *à Mons* se laisse donc fonctionnellement décrire comme un *complément (verbal) de circonstance indirect*.

1.4. De 1975 à aujourd'hui, la construction des compléments *essentiels*

Sous l'influence du structuralisme, suite à l'essor en particulier du distributionnalisme et des grammaires de dépendance mais également du fonctionnalisme (Bloomfield 1933 et Harris 1951 ; Tesnière 1959 ; Martinet 1960), le discours grammatical va radicalement changer en France dans les années 1970. En matière de complément, pourtant, la publication d'un nouveau code de terminologie en 1975 ne témoignera qu'en filigrane de ce nouveau tournant : si le complément d'objet se déploie de cinq façons (*COD, COI, CO second, C d'attribution, C d'intérêt*) selon le sens qu'il exprime et son mode d'introduction (syntaxique ; par le biais ou non d'une préposition), la fonction CC fait l'objet d'une rubrique distincte qui laisse à penser à une différenciation désormais accrue entre les deux types de compléments, CO et CC. La publication d'une *Terminologie grammaticale pour l'école élémentaire* l'année suivante (1976) confirmera la scission pressentie : le CC est bel et bien devenu une fonction échappant au domaine verbal.

En parallèle, les doutes des grammairiens et les contre-arguments des linguistes sur la base de manipulations syntaxiques se sont propagés et certains auteurs de manuels soumettent désormais à la réflexion la question de la meilleure façon d'articuler les CO et le CC. Blois & Bar (1975 : 296-297), par exemple, font explicitement part de leurs observations aux maitres d'école :

> « Aussi pourrait-on dire que le CC ne se rapporte pas strictement au verbe, mais au groupe complexe spécialisé dans l'expression du fait lui-même. Sans doute, ce raisonnement se fonde-t-il sur la logique, mais les structures mêmes du discours montrent que :
> (a) Tous les verbes admettent des CC […].
> (b) Le CC apparaît souvent comme surajouté, c'est un élément mobile qui s'articule plus sur le groupe sujet-base-complément d'objet ou attribut que sur le verbe lui-même. […]
> (c) Contrairement aux autres éléments de la phrase, qui s'organisent selon quelques structures types, le complément circonstanciel jouit d'une très grande liberté de construction : […] »

Plus mobiles que les CO, possiblement trouvés aux côtés de n'importe quel verbe et donc moins étroitement liés au verbe lui-même, généralement suppressibles, les CC sont finalement extraits de la liste des compléments verbaux et forment une nouvelle catégorie, celle des compléments de phrase (*e.g. in* Hinard & Idray 1977, Grunenwald & Mitterand

1978, Adam & Kaizer 1988, etc.) : le groupe *à Mons*, anciennement complément *verbal*, change donc de casquette et devient un complément de *phrase*. Pourtant, *à Mons* répond difficilement au test de la suppression, manipulation syntaxique à laquelle l'on familiarise alors l'élève. De même, il est difficile de supprimer les groupes *à Paris* dans *J'habite à Paris* (*[???]J'habite*) et *50 kilos* dans *Il pèse 50 kilos* (« *Il pèse* » n'a pas le même sens). Le CC gagnerait-il, dès lors, à réintégrer la famille des compléments verbaux ? Tel est le choix opéré par les auteurs des programmes de 1995 en tout cas, dans lesquels les CC figurent dans l'énumération des « compléments du verbe (d'objet direct, circonstanciels de temps et de lieu) » (*Programmes de l'école primaire* 1995)[9]. C'est ainsi que le groupe *à Mons* est à nouveau regardé comme un complément du verbe, en dépit qu'il diffère par nombre de propriétés des COD et COI par exemple. La contradiction est évidente.

Une solution est toutefois apportée dans le code de terminologie de 1997, lequel signe l'entrée dans l'ère de la grammaire de texte en France : puisque certains CC tolèrent mieux les manipulations syntaxiques (suppression, déplacement, transformation, permutation, etc.) que d'autres, l'éclatement de la famille des circonstants se présente comme le remède au problème. C'est ainsi que la nomenclature grammaticale de 1997 considère deux types de CC : les « circonstanciels » proprement dits, non essentiels et rattachés à la phrase, et les « essentiels », étroitement liés au verbe (1997 : 17).

> « • **Compléments essentiels**. Critères : Les compléments essentiels ne peuvent pas être supprimés, ne peuvent pas être déplacés dans la phrase, sont susceptibles de pronominalisation par *le, la, les, lui, en, y*.
> - Compléments d'objet direct : […]
> - Complément d'objet indirect : […]
> - Compléments essentiels exprimant le lieu, le prix, le poids, la mesure, la durée, etc. : […]
>
> • **Compléments circonstanciels**. Critères : Les compléments circonstanciels peuvent être supprimés ou peuvent être déplacés dans la phrase : […] » (1997 : 17)

Le retour à la grammaire de phrase marque pourtant une nouvelle étape : l'amenuisement (2008) puis la suppression officielle (2015) de la catégorie des *compléments essentiels (de lieu,…)* impose la recatégorisation fonctionnelle des groupes tels qu'« *à Mons* ». À ce jour, en l'absence de commentaire relatif à leur indexation dans les derniers textes officiels, chaque auteur de manuel ou enseignant est libre d'étiqueter ce « complément » comme bon lui semble, sur la base du caractère essentiel du groupe pour la grammaticalité/recevabilité de la phrase ou de sa difficulté à être syntaxiquement manipulé (> complément verbal), ou sur la base du sens même du complément (circonstance de lieu ; > complément circonstanciel/de phrase). Les compléments du type « *à Mons* » sont ainsi étiquetés « *compléments* (verbaux)[10] *essentiels de lieu* » dans les manuels *Jardin des lettres 4e* (2016 : 310) et *Le livre scolaire 3e* (2016 : 279) par exemple, ou plus simplement « *compléments du verbe* » dans *Fleurs d'encre 5e* (2016 : 344), mais ils restent analysés comme des « *compléments circonstanciels* (/ *de phrase*) *de lieu* » dans l'ouvrage *Envol des lettres 5e* (2016 : 308).

1.5. Bilan

À l'heure actuelle, le *complément essentiel de lieu* (CEL) est une fonction grammaticale hybride, partageant avec les CC la propriété sémantique du lieu, avec les COD/COI leurs réactions aux manipulations syntaxiques qui témoignent de leur rattachement au verbe : comme le COD notamment, le CEL est sous la portée de la négation, il est pronominalisable, il est difficilement supprimable, etc.

Comme nous l'avons vu, le problème appelé par cette fonction grammaticale est relativement récent : il n'est apparu qu'avec la séparation du CC du reste des compléments verbaux. Autrement dit, c'est à la transformation du *complément verbal de circonstance* en

complément circonstanciel de phrase que le CEL doit son apparition. Tant que le CC était étroitement lié au verbe, la marginalisation des groupes comme *à Mons* (dans *Nous allons à Mons*) ne faisait pas sens ; au contraire, ce type de syntagmes (*à Mons*) se faisait davantage le parangon des CC liés au verbe exprimant une circonstance spatiale.

Le nouveau regard porté sur les fonctions dans les années 1970 ancre ses racines dans les recherches en syntaxe, nous l'avons vu, en particulier dans le terreau structuraliste qu'a abondamment travaillé Tesnière (1959).

2. Des fondements de la syntaxe structurale de Tesnière…

L'apport premier de Tesnière réside sans nul doute dans la vision originale que l'auteur donne de la phrase, entièrement organisée autour du verbe, lequel constitue le nœud principal duquel dépendent les autres éléments de la phrase. « Le nœud verbal », écrivait-il, « exprime tout *un petit drame*. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un *procès* [= le verbe], et le plus souvent des *acteurs* [= les actants] et des *circonstances* [= les circonstants] » (1965 : 102). La différence entre les actants et les circonstants tient en la nature du lien établi avec le verbe : si les actants comme les circonstants « sont les subordonnés immédiats du verbe » (*ibid*. : 103), les premiers sont commandés par le verbe et participent au procès, tandis que les deuxièmes dressent seulement le décor dans lequel se déroule le procès. L'on voit poindre ici une première scission du groupe des compléments : Tesnière distingue en effet les compléments qui entretiennent un lien fort avec le verbe (les actants), de ceux qui renseignent « seulement » sur les circonstances dans lesquelles se déroule le procès verbal (les circonstants).

Creusant la question, l'auteur opère également une distinction entre les actants, suivant la fonction qu'ils accomplissent vis-à-vis du verbe duquel ils dépendent : alors que le *prime actant* exerce la fonction communément appelée « sujet », le *second actant* fait référence à la fonction COD tandis que le *tiers actant* rassemble à la fois les fonctions COI et complément d'attribution (1965 : 108-111). Tous les verbes, remarque Tesnière, ne commandent pas le même nombre d'actants ; c'est le principe de la *valence verbale* : les verbes impersonnels comme *pleuvoir* sont *avalents*, ceux qui n'appellent qu'un sujet (*dormir*) sont *monovalents*, ceux qui admettent à la fois un sujet et un COD (*frapper*) forment la catégorie des verbes *bivalents*, quand ceux qui comptent un sujet, un COD et un COI/complément d'attribution (*donner)* sont dits *trivalents.* Dans ce cadre, la phrase *Louis lit un roman dans le salon* donne à voir un verbe bivalent (*lire*), duquel dépendent le prime actant *Louis* et le second actant *un roman*, commandant également un circonstant (*dans le salon*).

Aujourd'hui encore, la syntaxe structurale de Tesnière demeure séduisante, notamment par sa simplicité et par sa puissance, qualités bien utiles pour des études de linguistique générale ou typologique. Le modèle souffre cependant d'un inconvénient – que reconnaissait déjà l'auteur –, celui de la porosité de la frontière entre les (second et tiers) actants et les circonstants :

> « […] certains compléments qui présentent un caractère indubitable de circonstants du fait qu'ils comportent une préposition, ne s'en rapprochent pas moins singulièrement des actants par l'étroitesse de leur connexion avec le verbe dont le sens apparaît incomplet sans eux : p. ex. fr. *Alfred change de veste.*
>
> […] Mais *de veste* ne peut pas être un actant, puisqu'il ne répond ni à la définition du prime actant, qui fait l'action […], ni à celle du second actant, qui supporte l'action […], ni enfin à celle du tiers actant, au bénéfice ou au détriment de qui fait l'action […]. N'étant pas un actant, il ne peut être qu'un circonstant. Effectivement, on peut concevoir que *de veste* exprime une des circonstances qui accompagnent et définissent l'action de *changer*. Les circonstants de ce type sont donc en quelque sorte des adverbes de *quiddité* » (Tesnière 1965 [1959] : 128)

Dans cet extrait des *Éléments de syntaxe structurale*, nous retrouvons l'évocation du même problème que celui auquel la grammaire scolaire contemporaine doit faire face : quel traitement réserver aux groupes prépositionnels comme *à Mons* (dans *Nous allons à Mons*), qui, quoiqu'ils sont *requis* par le verbe (*??Nous allons.*), ont plutôt la tête de circonstants ? C'est en réponse à ce problème que le terme d'*adjet* a vu le jour.

> « Dans la grammaire traditionnelle, mais aussi dans la linguistique structurale, on n'a jamais pu résoudre de manière satisfaisante le problème des compléments circonstanciels qui entrent dans la valence d'un verbe de mouvement, c'est-à-dire des actants ayant la forme de circonstants. Dans un article, nous avons proposé le terme d'***adjet*** pour désigner ce type mixte » (Feuillet 1980 : 26)

3. … à l'adjet

Proposé pour la première fois par Feuillet en 1978, le terme *adjet* recouvre aujourd'hui différentes significations selon le cadre d'analyse – tous d'obédience tesnièrienne – dans lequel il est utilisé.

Deux écoles principales sont actuellement remarquées : celle que nous appellerons l'***école française*** (principalement représentée par Feuillet, Lazard, Creissels ; Rotaexte 1998, Christol 1998) et celle que nous nommerons l'*école scandinave* (Herslund, Sørensen ; Nølke, Hobæk Haff). Très différentes, ces deux traditions se rencontrent seulement au niveau de la terminologie utilisée et de l'opposition *actant* / *circonstant*. L'analyse d'un exemple comme *Il habite à Paris chez sa mère* suffit pour montrer le fossé qui sépare les deux cadres théoriques. Cette phrase, de l'avis des acteurs des deux écoles, met en scène un *adjet*. Mais c'est bien là le seul point commun aux deux courants de pensée. Pour l'école française – unifiée pour le moment ; nous la détaillerons *infra* –, elle en présente même deux : *à Paris* et *chez sa mère* sont en effet deux adjets, analyse qui ne pose pas de problème puisque l'adjet est dit **cumulable** (Lazard 1999). Or, une phrase ne peut jamais présenter qu'un seul adjet de l'avis d'Herslund. L'école scandinave défend donc l'option d'un adjet, *à Paris*, suivi d'un circonstant, *chez sa mère*. La liste des différences ne s'arrête évidemment pas là.

Les linguistes de tradition française considèrent par exemple qu'**aucune contrainte ne pèse sur la forme du locatif**, idée non relayée par (tous) les membres de l'école scandinave. Hobæk Haff estime au contraire que la forme du locatif est plutôt contrainte puisque le verbe sélectionne la préposition à utiliser (2013 : 191).

La nature de l'argument principal oppose également les deux écoles. Si le *sujet* (ou le *prime actant*) est **l'actant principal** (et obligatoire) dans le cadre français (Lazard 1994 : 79), c'est l'*objet* qui se présente comme l'actant fondamental du côté scandinave, du moins si le verbe est transitif (Herslund 1994 : 111, Herslund & Sørensen 1994 : 84). S'il est intransitif, par contre, le verbe reçoit pour actant fondamental le *sujet* (Herslund 1994, 2006). Cette nuance procède de la généralisation du procédé observé à partir de deux énoncés comme *Le fil casse vs Julie casse le fil.* « Dans ces phrases », écrit Herslund, « l'actant fondamental, qui dénote "l'entité qui se casse", est exprimé comme sujet d'une phrase intransitive et comme objet d'une phrase transitive » (1994 : 111). Dans les deux cas, « c'est *l'actant fondamental* du verbe » (*ibid.*) : « C'est l'argument qui dénote l'entité sans laquelle la situation dénotée par le verbe ne peut être comprise ou même conçue » (*ibid.*). Cette proposition procède elle-même d'une analyse syntaxique atypique de la phrase, très différente que celle qu'en donnent les linguistes français. Selon Herslund, il importe de remarquer que si chaque énoncé comporte une prédication primaire/première, beaucoup de phrases comportent en outre une prédication second(air)e[11], plus discrète, qui permet d'associer un complément autre que les deux actants principaux (sujet, objet) au verbe (Herslund 1994, Nølke 1994 : 96).

> « Avec les deux actants centraux, sujet et objet, on pourrait dire qu'il n'y a plus de place autour

> du verbe, que sa valence est saturée. […] La seule possibilité pour l'introduction d'un troisième actant est en effet au moyen d'une prédication seconde. Cette prédication seconde est toujours construite selon les mêmes lignes : c'est toujours l'actant fondamental – O ou S – qui se voit ajouter un complément, prépositionnel ou attributif. C'est ce complément que nous avons appelé, avec […] Finn Sørensen, **adjet** […] » (Herslund 2006 : 19-20)

Dans ce cadre, l'adjet est donc l'élément qui permet le déploiement d'une prédication seconde dans une phrase (avec un verbe transitif ou intransitif) : les adjets *à l'agréable* dans *Julie joint l'utile à l'agréable* et *à Rome* dans *Julie arrive à Rome* sont ainsi les arguments d'une prédication seconde qui prend tantôt l'objet *l'utile* tantôt le sujet *Julie* comme argument fondamental (Herslund 2006). L'on voit poindre ici une acception de l'adjet très large, qui englobe bien plus de compléments que les seuls CEL. Du côté scandinave, l'adjet remplace en effet « un grand nombre de fonctions […] de la grammaire traditionnelle : l'objet indirect, l'objet prépositionnel, le complément local [CEL], le complément d'attribution, l'attribut du sujet et l'attribut de l'objet » (Herslund 1994 : 113). *Beau* dans *Il est beau* est donc un adjet au même titre que *à Mons* dans *Nous allons à Mons* ou *à Pierre* dans *Elle parle à Pierre.*

La définition que donne l'école française de l'adjet est volontairement plus restreinte, mais elle est aussi plus éclatée : la définition de l'adjet proposée par Feuillet (1978, 1980, 2006) ne correspond pas à celle que retient Lazard depuis la fin des années 1990 par exemple ; le sens octroyé par Feuillet ne rencontre pas davantage l'acception qu'en a donné Creissels (1995). Une revue de la littérature sur le traitement de l'adjet en France montre plutôt que le terme, bien qu'il reste à ce jour peu utilisé, connait au moins trois acceptions.

(a) Père du métaterme, **Feuillet** (1978, 1980, 2006), d'abord, propose le terme d'*adjet* pour nommer et classer les « compléments circonstanciels qui entrent dans la valence d'un verbe de mouvement [= les CEL tels qu'*à Mons*], c'est-à-dire des actants ayant la forme de circonstants » (1980 : 26). Feuillet entendait alors proposer une catégorie qui puisse comprendre les actants qui ne sont *pas régis* mais seulement *requis*[12] par le verbe (2006 : 383) comme *habiter / se rendre à, chez, dans,…* C'est dans ce sens que le nom *adjet* est utilisé en outre dans les travaux de Rotaexte (1998) ou Christol (1998) pour indexer les compléments (CEL) qui oscillent entre les actants et les circonstants.

> « […] il n'existe pas de frontière nette entre actants et circonstants ; on a donc là aussi une source de confusion. Il a déjà été dit […] que le marquage oblique était identique à celui des circonstants (cas obliques, syntagmes prépositionnels) ; le critère morphologique est donc inopérant. Un autre critère, l'omissibilité comme trait distinctif des circonstants, n'est pas toujours pertinent : on a ainsi été amené, pour des constructions comme (5b) [*Les Gaulois se sont emparés de Rome*], à créer un nouveau concept, l'adjet […], déterminant de forme circonstancielle, mais non omissible. » (Christol 1998 : 462)

(b) C'est dans cette acception que **Lazard** (1994) utilisait également le terme dans un premier temps, avant de le particulariser et de le restreindre au seul *tiers actant* de Tesnière (soit les COI et C d'attribution). Partant, Lazard (1999) choisit de renommer l'adjet de Feuillet « ***adstant*** », mot-valise formé sur la base des termes *adjet* et *circonstant*.

> « Reste le cas des termes *requis, mais non régis*. On les rencontre avec petit nombre de verbes, comme "habiter". Ce verbe exige un complément, mais n'en impose pas la forme : on "habite à Paris, en ville, dans le Quartier latin, avec ses parents". D'autre part, alors que les actants d'un certain type sont ordinairement uniques (avec un verbe donné on a un seul objet direct, un seul complément en "à" ou "de", etc.), les termes *requis et non régis peuvent se cumuler* : "on peut habiter à Paris, dans le Quartier latin, au sixième étage". Cette propriété est aussi celle des circonstants. Les termes en question sont donc en quelque sorte intermédiaires entre actants et circonstants. Comment les dénommer ? On ne peut guère éviter de recourir à un néologisme : je propose "***adstant***". » (Lazard 1999)

(c) Repris également par **Creissels** (1995 : 245-247), l'adjet connait à ce jour une troisième acception dans la tradition française. Refusant la distinction *actant / circonstant*, Creissels récupère le nom *adjet* « pour désigner tous les termes de la proposition autres que le sujet et l'objet, y compris les circonstants » (Lazard 1999).

La définition de l'adjet se montre donc particulièrement éclatée du côté français, mais ce n'est sans doute pas là la seule difficulté rencontrée par le cadre d'analyse développé. Hobæk Haff (2013 : 191) est déjà revenue sur le critère « *requis* » qui, selon elle, ne serait pas toujours rencontré dans tous les contextes : il est vrai que si *habiter* requiert toujours un complément, ce n'est pas tellement le cas de *se rendre* par exemple qui, selon le sens que prend le verbe, n'exige pas toujours d'être complémenté (*se rendre à / chez* vs *se rendre*). Sur ce premier argument, discutable dans la mesure où le sens même du verbe change, il s'en greffe selon nous un autre, qui a trait cette fois au cumul des adjets en français : dans la phrase *Il habite chez sa mère à Paris* (comparée à *Il habite chez sa mère* et *Il habite à Paris*, où *à Paris* et *chez sa mère* constituent bien deux adjets), le deuxième « complément de lieu », *à Paris*, s'apparente sans doute, du fait d'être présenté à la suite d'un premier adjet, davantage à un circonstant. Comme le circonstant, *à Paris* peut être déplacé et détaché à gauche ou à droite (*À Paris, il habite chez sa mère* ; *Il habite chez sa mère, à Paris*) ; il peut même être supprimé (*Il habite chez sa mère*). À première vue, il semble donc compliqué de traiter les deux compléments de lieu en adjets. À cet égard, la règle de *non-cumul* des adjets formulée par les linguistes scandinaves parait plus appropriée. Cette dernière se montre pourtant trop stricte à son tour puisque la loi syntaxique interdisant le cumul des adjets s'accompagne également de problèmes – du fait que l'adjet couvre six fonctions grammaticales (traditionnelles) différentes :

> « Si cet argument [= l'exclusion mutuelle de deux adjets comme arguments du même verbe] est valable dans la grande majorité des cas, Herslund reconnaît qu'il y a des cas problématiques, tel le verbe *servir de qch. à qn*, qui semble admettre en même temps un adjet neutre et un adjet datif. » (Hobæk Haff 2013 : 186)

In fine, les deux écoles qui recourent à la notion d'*adjet* se retrouvent donc piégées par la rigidité des outils d'analyse syntaxique qu'elles ont développés… Dès lors, que faire ?

4. Que faire ?

Les compléments comme *à Mons* dans *Nous allons à Mons* demeurent problématiques pour l'analyse grammaticale scolaire contemporaine. *Complément essentiel (du verbe)* pour certains, *complément circonstanciel de lieu* pour d'autres : n'y aurait-il pas moyen de résoudre ce problème d'indexation et d'harmoniser les discours dans les manuels d'enseignement en amont, dans les classes en aval ?

L'importation de la notion d'*adjet* dans la grammaire traditionnelle ne résoudrait sans doute pas grand-chose en regard des questions auxquelles l'adjet ne répond pas. Au mieux, donc, la récupération de l'adjet déplacerait le problème.

Pour notre part, nous proposons de répondre au problème de la portée des CEL par une autre question : est-il pertinent de garder une scission entre les CO et les CC ? Autrement dit, faut-il préserver la différence entre les compléments (de lieu) verbaux et les CC (de lieu) incidents à la phrase ; ou, dits en termes tesnièriens, la séparation entre les *actants* – en ce compris l'*adjet/adstant* – et les *circonstants* ?

En linguistique générale, la distinction *actant vs circonstant* peut faire sens en ce qu'elle facilite éventuellement la compréhension, par la comparaison notamment, du fonctionnement de multiples langues. Cantonnée à la syntaxe française, par contre, la

distinction *actant vs circonstant* perd selon nous de son utilité, tant la frontière entre ces deux types d'arguments est poreuse. Pourtant, aujourd'hui encore, la nécessité de séparer les *actants* des *circonstants* est rarement discutée. Cette opposition prend d'ailleurs souvent la forme d'un postulat, que le linguiste intéressé par la problématique de la valence verbale ne saurait refuser :

> « Quel que soit le cadre choisi pour une étude des fonctions, ***on est obligé*** de séparer les compléments de temps et de lieu entrant dans la valence ou le module d'un verbe des mêmes compléments couvrant l'ensemble de la phrase. » (Feuillet 1980 : 26)

> « Herslund souligne à plusieurs reprises ***l'importance*** qu'il y a à différencier actants d'un côté et circonstants de l'autre, ce que je pense aussi, ***car si on abandonne cette distinction, la notion même de valence devient floue.*** » (Hobæk Haff 2013 : 189)

Plus généralement, l'examen critique de l'*adjet* ci-dessus nous a permis de voir que la notion, dont l'essence même reste très discutée à ce jour, n'est pas forcément plus opérante en syntaxe synchronique si l'on souhaite décrire spécifiquement une langue comme le français. Ne gagnerait-on pas, dès lors, (1) à caractériser simplement les relations syntaxiques selon qu'elles sont obligatoires et facultatives, (2) à faire de même pour le marquage de ces relations syntaxiques et (3) à prendre en considération le lieu d'incidence d'un groupe *complément* en contexte sur la base d'un test comme la portée de la négation (*descriptive*, cf. Ducrot 1972) ? Plutôt que créer un nouveau métaterme qui vise à classer des items qui ne rentrent pas dans les catégories CO/CC, nous suggérons en effet de systématiser simplement le caractère (plus ou moins) obligatoire de toutes les relations syntaxiques, un peu comme le proposait déjà Martinet – bien que nous ne suivons pas ce dernier ni sur la question de la portée des compléments ni sur celle du rôle fonctionnel du marquage (Martinet 1960 : 4.12, 4.18).

Cette proposition révèle un intérêt moindre pour la valence verbale à proprement parler que pour les relations qui s'instaurent dans la phrase dans un contexte donné. C'est donc une syntaxe contextuelle que nous défendons ici, moins lexicalisée et/ou sémantisée, avec indication du caractère (plus ou moins) *requis*[13] – mais pas *régi* ; au sens de Lazard (1999) – des groupes dits *compléments* dans la phrase[14].

Dans cette optique, *Je suis heureux* et *Je pars à Paris* recevront la même analyse syntaxique, à savoir « Sujet + Prédicat, formé d'un noyau verbal et d'un complément du verbe ». Les deux phrases se différencient néanmoins au niveau du marquage relationnel : si l'obligation de ne pas marquer lexicalement la relation du complément du verbe vers le noyau verbal l'emporte dans *Je suis heureux*, le recours à une préposition (*à*, dans ce cas-ci) est dit obligatoire dans le deuxième exemple.

De même, les phrases *J'habite Paris* et *J'habite à Paris* recevront exactement la même analyse syntaxique : Sujet + Prédicat (noyau verbal + complément du verbe)[15]. Les deux compléments diffèrent cependant par leur marquage : la relation est marquée par une préposition dans le cas de *à Paris*, quand elle ne donne à voir aucun marqueur dans la phrase *J'habite Paris*. Partant, c'est l'absence de marqueur qui sera dite *obligée* dans *J'habite Paris* ; dans *J'habite à Paris*, par contre, c'est le marquage prépositionnel lui-même qui est contraint. C'est ce principe que révèlent notamment les pronominalisations différentes de ces deux compléments verbaux : *J'habite Paris > Je l'habite* ; *J'habite à Paris > J'y habite.*

En synthèse, nous proposons de remplacer l'opposition sémantico-syntaxique *actant* / *circonstant* par une syntaxe contextuelle des compléments • qui puise son eau dans le caractère plus ou moins obligatoire des compléments (cf. le critère [+- *requis*] présenté par Lazard), • qui tienne compte de la (non-)nécessité de marquer la relation syntaxique par un connecteur, • qui prenne en considération le lieu d'incidence du complément, que révèle notamment le test de la négation. En suivant cette logique, nous pouvons désormais

comparer et indexer les compléments suivants en fonction des étiquettes qui les caractérisent :

- ***(Pendant) La nuit**, tous les chats sont gris* : [- requis], [marquage facultatif], [- incidence au verbe].
- ***Après avoir diné**, il est allé se coucher* : [- requis], [marquage conditionné [+ marqué]], [- incidence au verbe].
- *Il parle **à son voisin*** : [- requis], [marquage conditionné [+ marqué]], [+ incidence au verbe].
- *C'est **agréable*** : [+ requis], [marquage conditionné [- marqué]], [+ incidence au verbe].
- *Nous allons **à Mons*** : [+ requis], [marquage conditionné [+ marqué]], [+ incidence au verbe].

Références

1. ACADÉMIE FRANÇAISE (1835). *Dictionnaire de l'Académie française*. 6e éd., t. 2, Paris, Imprimeries et librairie de Firmin Didot Frères, en ligne.
2. – (1932). *Grammaire de l'Académie française*. Paris, Firmin-Didot et Cie.
3. – (1932-1935). *Dictionnaire de l'Académie française*. 8e éd., t.2, Paris, Hachette.
4. ADAM H., KAIZER A. (1988). *La semaine de français CM2*. Paris, Nathan
5. ALIX, DAVAU R. (1849). *Grammaire française rédigée, d'après les principes de l'Académie.* 2e éd., Paris/Angers, Hachette/De Cosnier et Lachèse.
6. AYER C. (1885). *Grammaire comparée de la langue française*. Paris, C. Borrani.
7. BALLANFAT É. (dir) (2016). *Jardin des lettres 4e*. Paris, Magnard.
8. BEAUGRAND J., COURAULT M. (1963). *Le français pas les textes. Cycle d'observation. Classe de cinquième*. Paris, Hachette.
9. BEAUZEE N. (1767). *Grammaire générale ou* […]. Paris, J. Barbou.
10. BERTAGNA C., CARRIER F. (dir.) (2016). *Fleurs d'encre 5e*. Paris, Hachette.
11. BERTHOU A., GREMAUX S., VŒGELE G. (1953). *Grammaire, conjugaison, orthographe. Cours de fin d'études. Classes de 6e et 5e*, 4e éd., Paris, Librairie Classique Eugène Belin.
12. BLOIS J., BAR M. (1975). *Notre langue française. Grammaire*. 3e éd., Bruxelles/Montréal/Paris, Marcel Didier.
13. BLOOMFIELD, L. (1933). *Language*. New York, Holt.
14. BONNAIRE, A. (1835). *Nouvelle grammaire des écoles primaires […].* Paris, P. Dupont et Cie.
15. BOUARD B. (2008). Du nouveau à propos de l'histoire du complément. *L'Information grammaticale* 117, 3-8.
16. BOUARD B. (2016), « De l'apport de l'histoire dans l'enseignement de la langue. L'exemple des compléments du verbe », *Le français aujourd'hui* 192, 15-32.
17. BRACHET A. (1874). *Nouvelle grammaire française*. Paris, Hachette et Cie.
18. BRACHET A., DUSSOUCHET J., 1901, *Grammaire française complète*. 9e éd., Paris, Hachette.
19. BRUNOT F., BONY N. (1905). *Méthode de langue française*. 1er livre. Paris, Armand Colin.
20. CALVET L'Abbé J., CHOMPRET L'Abbé C., 1920, *Grammaire française. Cours supérieur*, 3e éd., Paris, J. de Gigord.
21. CHASSANG A. ([1877] 1887), *Nouvelle grammaire française : cours moyen avec des notions élémentaires de grammaire historique*, Paris, Garnier Frères.
22. CHERVEL A. (1977). *... Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire*. Paris, Payot
23. – (1979). Rhétorique et grammaire : petite histoire du circonstanciel. *Langue française*, 41, 5-19.
24. – (2008). *Histoire de l'enseignement du français du XVIIe au XXe siècle*. Paris, Retz.
25. CHEUCLE l'Abbé (1821). *Grammaire françoise*. Paris, Henri Nicole.

26. CHEVALIER J.-C. (1968). *Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*. Genève, Droz [réédition : Paris, Champion, 2006].
27. CHRISTOL A. (1998). Marquage oblique des actants. *Actance et valence dans les langues de l'Europe*. Berlin, Mouton de Gruyter, 457-524.
28. COLART L.-S., 1846, *Nouvelle grammaire française logique et intuitive (...)*, Paris, Colart.
29. CREISSELS D. (1995). *Éléments de syntaxe générale*. Paris, PUF.
30. CRESSOT J., ROYER E., ANDRE G. (1952). *Le français. Cours moyen et classes de 8e et 7e*, Paris, Éditions Bourrelier.
31. DUCROT O. (1972). *Dire et ne pas dire*. Paris, Hermann.
32. EON DU VAL S. (dir.) (2016). *Le Livre scolaire 3e*, en ligne (lelivrescolaire.fr).
33. FEUILLET J. (1978). Étude fonctionnelle de la phrase. *Cahiers d'allemand* 13, 100-120.
34. – (1980). Les fonctions sémantiques profondes. *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 75, 1-37.
35. – (2006). *Introduction à la typologie linguistique*. Paris, H. Champion.
36. GALICHET G., GALICHET R. (1963). *Grammaire française expliquée 6e-5e*. 7e éd., Paris/Limoges/Nancy, Charles-Lavauzelle & Cie.
37. GALICHET G., GALICHET R. (1974). *Grammaire structurale et entraînement à l'expression 6e*. 6e éd., Paris/Limoges, Lavauzelle.
38. GALIZOT R., DUMAS J.-P., CAPET B. (1972). *Grammaire fonctionnelle de la langue française, CM2. Fichier du maître*. Paris, Nathan.
39. GIRARD, abbé G. (1747). *Les vrais principes de la Langue Françoise ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*. Paris, Le Breton, 2 vol.
40. GRAMMONT E., HAMON A. (1955). *Grammaire française. CM. Entrée en 6e*, Paris, Hachette.
41. GREZES A., DUGERS J. (1958). *Langue française. CM. Classes de 8e et 7e*, 5e éd., Paris, Les éditions de l'école.
42. GRISY A. DE (1872). *Grammaire française réduite aux définitions et aux exemples les plus simples*, Paris/Nîmes, Ch. Delagrave et Cie/Louis Giraud.
43. GRUNENWALD J., MITTERAND H. (1978). *Nouvel itinéraire grammatical 5e*. Paris, Nathan.
44. GUEROULT P. C. B. (1812). *Grammaire françaiseà l'usage* […]. Paris, A. Belin.
45. HAMEL A., SCHNEEGANS V. (1912). *Grammaire classique de la langue française*, Paris, Eug. Delalain.
46. HARRIS Z. S. (1951). *Methods in Structural Linguistics.* Chicago, University of Chicago Press.
47. HERSLUND M. (1994). Valence et relations grammaticales. *Mélanges Lucien Tesnière. Linguistica* 34, 109-117.
48. – (2006). Valence, prédicat, préposition et notion d'adjet. *Modèles linguistiques* 54, 15-24.
49. HERSLUND M., SØRENSEN F. (1994). A valence based theory of grammatical relations. *Function and Expression in Functional Grammar*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter, 81-95.
50. HINARD A., IDRAY L. (1977). *À la découverte de notre langue. 6e - 5e*, Paris, Magnard.
51. HOBÆK HAFF M. (2013). Les fonctions grammaticales en français moderne. Inventaire, critères définitoires et hiérarchie. *Les fonctions grammaticales : Histoire, théories, pratiques.* Bruxelles, PIE Peter Lang, 185-195.
52. LARIVE, FLEURY (1888). *La troisième année de grammaire*. 22e éd., Paris, A. Colin.
53. LAVIEU, B. (2008). Autour des compléments : grammaire scolaire et recherches linguistiques. *Le français aujourd'hui* 162, 85-92.
54. LAZARD G. (1994). *L'actance*. Paris, PUF.
55. – (1999). Pour une terminologie rigoureuse : quelques principes et propositions. *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* 6, 111-133.

56. LECLAIR L. (1871). *Petite grammaire des écoles primaires […].* Paris, Eugène Belin.
57. LECLAIR L., ROUZE C. (1875). *Nouvelle petite grammaire des écoles primaires*, Paris, Belin.
58. LHOMOND C.-F. (1836). *Éléments de la grammaire françoise*, Paris, I. Pesron
59. LITTRE E. (1873-1874), *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Librairie Hachette et Cie.
60. LORAIN P., LAMOTTE L.-A. (1838). *Tableaux de la petite grammaire […].* Paris, Hachette.
61. – (1846). *Petite grammaire des écoles primaires*. Paris, Hachette.
62. MARTINET A. (1960). *Éléments de linguistique générale*. Paris, Armand Colin.
63. MAZURE F. (1811). *Rudiment des petites écoles ou […].* Angers, Fouriez-Mame.
64. MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS (1910). *Arrêté fixant la nouvelle nomenclature grammaticale*. France.
65. – (1923). *Arrêté modifiant le programme des écoles primaires élémentaires*. France.
66. MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (1938). *Arrêté modifiant les programmes du cours supérieur et du cours de fin d'études primaires.* France.
67. – (1938). *Instructions complémentaires aux programmes du 28 mars 1938*. France.
68. – (1941). *Arrêté relatif à l'organisation de l'enseignement primaire élémentaire*. France.
69. – (1942). *Instructions relatives au nouveau plan d'études des écoles primaires*. France.
70. – (1945). *Arrêté concernant les horaires et programmes des écoles primaires*. France.
71. – (1949). *Nomenclature grammaticale et analyse*. France.
72. – (1961). *Les connaissances grammaticales à l'issue du CM2*. France.
73. – (1975). *Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré.* Circulaire n° 75-250. Bulletin officiel 30, 2369-2379.
74. – (1976). *Circulaire sur la terminologie grammaticale pour l'école élémentaire*. France.
75. – (1995). *Arrêté fixant les programmes pour chaque cycle de l'école élémentaire*. France.
76. – (1995). *Programmes de 6e. Français*, France, 9-22.
77. – ([1997] 1998). *Terminologie grammaticale*. Paris, CNDP.
78. – (2008). *Programmes du collège – Programmes de l'enseignement de français*. Bulletin officiel spécial 6, 2-14.
79. – (2015). *Programmes pour les cycles 2, 3, 4*, Bulletin officiel spécial n°11, France.
80. NOËL F.-J.-M., CHAPSAL C.-P. (1827). *Leçons d'analyse logique.* Paris, Maire-Nyon.
81. – ([1823] 1837), *Nouvelle grammaire française, sur un plan très-méthodique, avec de nombreux exercices d'orthographe, de syntaxe et de ponctuation* […], 30e éd., Paris, Maire Nyon.
82. NØLKE H. (1994). *Linguistique modulaire : de la forme au sens.* Louvain, Peeters.
83. PIRON S. (2010), La grammaire du français au XIXe siècle. 4e partie. *Correspondance* 15/3, en ligne (http://correspo.ccdmd.qc.ca).
84. POITEVIN P. ([1844] 1845), *Grammaire française théorique et pratique rédigée sur un plan entièrement neuf*, 4e éd., Paris, Didot.
85. RADOUANT R. (1922). *Grammaire française*, Paris, Hachette.
86. RANDANNE F. (dir) (2016). *L'Envol des lettres 5e*. Paris, Belin.
87. ROTAEXTE K. (1998). Constructions triactancielles et datif. *Actance et valence dans les langues de l'Europe*. Berlin, Mouton de Gruyter, 391-456.
88. SOUCHE A. (1959). *La grammaire nouvelle et le français*. Paris, F. Nathan.
89. TESNIÈRE L. ([1959] 1965). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Klincksieck.
90. VANIER V.-A. (1835). *Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française*. Paris, Vanier.

[1] La contribution de Chervel analyse en particulier les manuels du XIX[e] siècle. Dans cet article, nous entendons donner, quoique succinctement pour des raisons de forme, un aperçu plus général.

[2] L'abbé Girard conçoit le régime de la façon suivante : « Le Régime n'est autre chose que le concours des mots pour l'expression d'un sens ou d'une pensée. Dans ce concours de mots, il y en a qui tiennent le haut bout ; ils en régissent d'autres, c'est à dire qu'ils les assujettissent à certaines loix : il y en a qui se présentent d'un air fournis ; ils sont régis ou tenus de se conformer à l'état & aux lois des autres : & il y en a qui, sans être assujettis ni en assujettir d'autres, n'ont de loi à observer que celle de la place dans l'arrangement général » (1747 : 87-88).

[3] La mise en italique des passages cités nous revient.

[4] Nous avons systématiquement conservé les graphies et ponctuations originelles.

[5] Plus précisément, l'abbé Girard définit la fonction circonstancielle en ces termes : « Ce qu'on emploie à exposer la maniere, le temps, le lieu, & les diverses circonstances dont on assaisonne l'attribution gardera le nom de CIRCONSTANCIEL ; puisque toutes ces choses y paroissent d'un air de Circonstance. » (Abbé Girard 1747 : 91-92).

[6] L'abbé Girard admet d'ailleurs par la suite cette filiation avec les désinences latines dont il s'enquit de la réception : « Aurois-je à craindre ici qu'on ne me fit un crime d'avoir substitué d'autres noms à ceux de Nominatif, Verbe, Cas, Adverbe, dont on s'est servi jusqu'à présent dans les Ecoles pour nommer les parties de la frase ? », avant d'assurer lui-même la réponse : « Non, on est aujourd'hui trop dégagé des préjugés & trop amateur de nôtre Langue pour prendre parti contre une méthode uniquement parce qu'il y en a une autre […] » (1747 : 97).

[7] Gueroult (1812 : 26) parle déjà de « *régime direct* » mais il ne le mentionne qu'une seule fois, sans exploiter la notion.

[8] Du côté de la Belgique francophone, la même opposition est retenue pour l'enseignement grammatical en dépit des « hésitations des grammairiens » pourtant signalées (1965 : 13). Elle fait même l'objet d'un commentaire additionnel dans le code de terminologie de 1965 : « Dans les exemples suivants : *La maison* que *j'ai habitée… Les cent francs* qu'*il a gagnés… Mon fils a* quinze ans. *Les dix ans* que *j'ai passés à Bruxelles…* les mots soulignés sont des objets directs. Mais on verra des compléments circonstanciels dans : *Il habite* rue de la paix. *Il a régné* dix ans. *Partir* pour Paris, et des objets indirects dans : *Céder* aux caprices. *Se plaindre* de son sort. *Douter* de quelque chose. *S'attacher* à faire son devoir. *Prendre soin* d'un dossier. *Le cœur* lui *battait*. *Il* me *sembla que je voyais Achille*. (Fénelon) » (1965 : 13-14).

[9] Le *Programme de 6[e]*. *Français* (1995) va dans le même sens et ajoute la cause à la liste des CC.

[10] Au demeurant, l'adjectif *verbal* est rarement mentionné ailleurs que dans le seul sommaire de l'ouvrage.

[11] Herslund donne deux exemples de reconstruction de la prédication seconde à partir de ces deux énoncés : *Julie laisse son vélo à la gare* se laisse analyser en [JULIE *CAUSER* [SON VELO *ETRE* A LA GARE]] (2006 : 21) & *Julie laisse son vélo à son frère* en [JULIE *CAUSER* [SON FRERE *AVOIR* SON VELO]] (*ibid.* : 22). Peu systématiques, ces reconstructions souffrent selon nous de changer au gré des énoncés, l'adjet étant précédé tantôt de l'auxiliaire *être*, tantôt *avoir*.

[12] L'école de tradition française établit un continuum sur la base des critères [+- requis] (présence obligatoire d'un complément) et [+- régi] (contrainte de la forme du complément) par le noyau central de la phrase, c'est-à-dire le verbe. Les actants appelés par le verbe *rencontrer*, par exemple, seront dits [+ requis] et [+ régis] ; par le verbe *penser* ou *parler*, [- requis] mais [+ régis] ; par le verbe *habiter* ou *se rendre*, [+ requis] mais [- régis]. Les groupes étiquetés [- requis] et [- régis] forment quant à eux les circonstants de la phrase. Cf. Lazard (1994 : 70), Feuillet (2006 : 383-384).

[13] Le caractère [+ *requis*] d'un groupe est révélé par son impossible suppression, laquelle entraine autrement soit l'agrammaticalité de la phrase ([+ requis] syntaxiquement), soit une modification du sens du verbe ([+ requis] sémantiquement) (par exemple : *Il boit vs Il boit un verre d'eau*).

[14] Pédagogiquement, le discours en ressortirait plus juste et plus accessible, pensons-nous.

[15] L'un de nos deux relecteurs, que nous remercions au passage pour leur minutieux travail, nous a fait part du problème suivant : cette proposition « ne paraît pas permettre de distinguer entre (1) et (2) : (1) *Paul compte sur une amie* ; (2) *Le chat saute sur un arbre*. Dans les deux cas, "sur une amie" et "sur un arbre" sont : +requis, + marqués, +incidents. Mais ils sont très différents. » Le relecteur propose dès lors de restituer le critère de la *valence verbale* et de ne l'accompagner que d'un seul autre critère, celui de la *valeur sémantique de la préposition*. Pour notre part, nous sommes d'avis que ces deux cas sont très différents mais en regard du côté discutable du paramètre de la valeur

sémantique de la préposition d'une part, du critère de la valence verbale discuté ci-dessus d'autre part, nous maintiendrons notre classement des compléments selon ces trois entrées : la *rection* et l'*incidence au verbe* (remplaçant la *valence*), et le *marquage*. Cependant, nous ne donnons pas non plus la même analyse des tours (1) *Paul compte sur une amie* et (2) *Le chat saute sur un arbre*. *Sur une amie*, en (1), sera étiqueté : [+ requis], [marquage conditionné [+ marqué]], [+ incidence au verbe] tandis que le complément *sur un arbre* en (2) sera défini par les traits [- requis], [marquage conditionné [+ marqué]], [+ incidence au verbe] en vertu de la réalisation possible de propositions comme « Quand *le chat saute*, dites votre mot-clé […] » (J. Dehasse, *Tout sur la psychologie du chat*, 2005) ou « Le premier, […], dit à la seconde : - *Puce, saute* ! Et voici que la *puce saute*. » (T. Bouclier, *Les années Poujade*, 2006), sans déterminants verbaux.